

Arrêté N° 2018 - 5

Le Directeur

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté n°2018-03 du 19 février 2018 du directeur de l'IEP fixant les tarifs appliqués dans le cadre d'une activité de fonctionnement de jury ;

Vu l'article 3 de la 1^{ère} partie du règlement des études du diplôme de Sciences Po Aix.

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du jury d'admissibilité du concours d'entrée en quatrième année au titre de la session 2018 :

Monsieur David Coates, Professeur agrégé
Madame Sophie Doudet, Maître de conférences
Monsieur Rainer Gregarek, Professeur agrégé
Monsieur Giovanni Privitera, Chargé d'enseignement
Madame Emilie Romero, Professeure agrégée

Article 2 : Sont nommés membres du jury d'admission :

Monsieur Franck Biglione, Maître de conférences
Madame Sophie Doudet, Maître de conférences
Monsieur François Dumasy, Maître de conférences

Article 3 : Est nommé président du jury d'admissibilité et d'admission Monsieur Franck Biglione, Directeur de la formation et des études.

Article 4 : Monsieur le Directeur de la formation et des études et Monsieur le Secrétaire Général sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 15 mars 2018.

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 22.3.18

DATE D'AFFICHAGE : 23.3.18



Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

25 rue Gaston de Saporta - 13625 Aix-en-Provence Cedex 1 - Tél. : 04 42 17 01 62/63 - Fax : 04 42 96 36 99
directeur@sciencespo-aix.fr - www.sciencespo-aix.fr

UNE GRANDE ÉCOLE EN PROVENCE